



Déclaration de naissances

Le Comité Directeur de la Commission ovine et caprine a souhaité faire évoluer le règlement d'élevage en diminuant le délai pour l'application de tests complémentaires en cas de déclaration de naissance tardive. Ce délai passe de 6 mois à **4 mois** ; nous vous invitons dès lors à y être vigilant !

Comme chaque année, vous avez la possibilité d'attribuer un nom à vos agneaux/chevreaux : pour cette campagne, ceux-ci devront commencer par la lettre « **B** » pour les agneaux et « **F** » pour les chevreaux.

Pré-expertise en Ardennais Roux et en Zwartbles

N'oubliez de prendre contact avec votre agent pour réaliser les pré-expertises en Ardennais Roux (avant l'âge de 3 mois) et en Zwartbles (avant l'âge de 6 mois) !

Programme de pesées des agneaux

Elevéo vous propose un service de suivi de croissance qui a pour objectif de vous permettre de comparer les performances de vos agneaux à l'aide d'indicateurs comme des poids à âge type (PAT) et des Gains Quotidiens Moyens (GQM). Pour ce faire, vous devez réaliser au minimum 2 pesées sur vos agneaux entre 5 jours et 135 jours d'âge. Ces 2 pesées doivent être séparées de maximum 55 jours et au minimum une pesée doit être effectuée par votre agent Elevéo.

Pour pouvoir bénéficier d'un calcul du gain quotidien moyen entre 10 et 30 jours, qui donne une estimation du potentiel laitier de vos brebis, il faut avoir réalisé :

- une première pesée entre 5 et 15 jours de vie
- une seconde pesée entre 15 et 45 jours de vie

Les pesées réalisées par vos soins sont à renvoyer au secrétariat à l'aide du document qui accompagne votre déclaration de naissances (celui-ci est également disponible sur le site www.aweoc.be via l'onglet « Documents »).

Où trouvez cette information ?

Simple, vous pouvez consulter **le poids âge type (PAT) et Gains Quotidiens Moyens (GQM)** sur le certificat d'ascendance des animaux pesés mais aussi sur le document de suivi de croissance ou sur P@DDOC.

13.1:	PAT30	GQM10-30	PAT60	GQM30-60	PAT90
	10	267	19	298	28.9

AWEOC devient P@DDOC

Information troupeau

Inventaire troupeau

Stock de boucles

Naissances groupées

Achats

Actes de fécondation

Consanguinité

Exportation liste

Exportation Inventaire

Comme annoncé dans la dernière news de Décembre 2021, l'application que vous connaissez change de nom et passe sous la tutelle d'Awarde (Awe+ARSIA). Ce changement sera visible sur vos écrans lors de votre prochaine connexion : vous serez dès lors *automatiquement re-dirigé* vers le lien www.paddoc.be

Vous rencontrerez dès à présent une nouvelle identité graphique, les conditions générales d'utilisation qu'il vous faudra lire et accepter pour vous connecter ainsi qu'une nouvelle fonctionnalité informatique permettant de communiquer votre inventaire sanitel directement auprès de l'ARSIA : « Exportation inventaire »

Communication de l'inventaire Sanitel

Si vous n'avez pas encore communiqué votre inventaire sanitel de décembre 2021 et que vous souhaitez le faire via P@DDOC, vous devez :

Vous connecter sur Cerise (<https://cerise.arsia.be>)

- Dans la colonne de gauche, dans l'onglet SaniRegistre, cliquer sur Partage de données
- Dans la liste alphabétique, aller chercher P@DDOC et cocher oui

Si vous n'utilisez pas encore Cerise, vous pouvez contacter l'Arsia pour obtenir un identifiant et un mot de passe.

Vous connecter sur P@DDOC

- Avoir votre inventaire troupeau à jour
- Vous rendre sur l'onglet exportation inventaire (la date de communication de l'inventaire sera la date du jour par défaut, la répartition des animaux est calculée automatiquement)
- Sélectionner votre type de production via le menu déroulant (lait, viande, non comestible)
- Confirmer que vous souhaitez communiquer votre inventaire vers l'ARSIA (case à cocher)
- Appuyer sur le bouton Envoyez (qui apparaît)
- Le transfert s'écrit sous le point historique (date et succès de l'opération)

Règlement de concours officiels

Veillez noter que le règlement des concours officiels a été actualisé : celui-ci est téléchargeable sur notre site www.aweoc.be